

# LE COURRIER DE ROANNE

RÉDACTEUR EN CHEF,  
**A. Mauduit.**

**JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.**

RÉDACTION ET ADMINISTRATION,  
A Roanne, impasse de la Sous-Préfecture, près les Proménades.

ABONNEMENTS:

Un an, 10 fr. — Six mois 5 fr. 50 c.  
Les abonnements datent du 1<sup>er</sup> de chaque mois, et sont payables d'avance.

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

INSERTIONS:  
Réclames, la ligne, 25 c.  
Annonces, la ligne, 15 c.  
Réduction dans le cas où l'annonce ou réclame serait répétée plusieurs fois.

## AVIS IMPORTANT.

De nombreux faits de manœuvres contraires à la liberté des élections nous ont été déjà signalés.

Nous engageons les électeurs des communes, qui de la part des fonctionnaires publics ont été victimes d'actes de pression, d'intimidation ou de menaces, à nous les faire connaître. Nous les invitons à dresser des procès-verbaux contre toute irrégularité, toute violation de la loi et à nous les faire parvenir.

Pour les renseignements dont ils auront besoin s'adresser au journal le Courrier de Roanne.

## BULLETIN POLITIQUE

A propos des élections nécessitées par les scrutins de ballottage, les journaux officiels recommencent leur gymnastique habituelle en pareille circonstance. Il n'y a pas de leurs de force qu'ils s'imaginent pour jeter la terreur au sein de la classe nombreuse des trembleurs. Mais, à la fin, leur imagination féconde s'épuise, et leurs tours dégèrent en farces de carnaval. Alors les plus peureux finissent par n'avoir plus peur, et la comédie tombe dans le ridicule.

La crainte des rouges à l'intérieur, appelée poétiquement la peur du spectre rouge, s'est évanouie devant l'évidence des faits. A bout de ressources sur ce point, les journaux officiels transportent la bataille sur un autre terrain. Ils inventent une conspiration à l'étranger. Les régiments français de Belgique, en effet, ont complété ce renversement de l'Empire. Quatre hommes et un caporal doivent marcher sur Paris, le prendre d'assaut et chasser la dynastie napoléonienne. Il est vrai que ces conjurés audacieux ont des complices non-seulement dans les tavernes de la capitale, mais au sein même de l'Académie-Française. Pauvres immortels ! c'est à frémir de penser qu'ils vont changer la palme académique contre la carabine : Les spartiates aux Thermopyles étaient trois cents, jeunes, vaillants, forts au métier des armes ; les académiciens sont quarante, vieux et forts seulement en discours. Mais ne préjugeons rien : on a vu si souvent des miracles dans ces derniers temps ! Ce qu'il y a de plus grotesque, c'est que les journaux belges, dont la verve mordante ridiculise ces inventions de complot, sont arrêtés à la frontière.

De pareilles inepties déconsidèrent un gouvernement aux yeux de la nation et des étrangers.

## FEUILLETON DU COURRIER DE ROANNE.

### LETTRE A DUMANET

CONSCRIT DE 1863.

Il faut avouer, Dumanet, que tu es né sous une fameuse étoile, et que ceux qui, lorsque tu es tombé au sort, t'ont dit que tu avais amené un mauvais numéro, sont des gens qui ne s'y connaissent guère.

Tu as l'air de me regarder comme un habitant de la lune, et tu ne sembles pas bien saisir ce que je voudrais te faire comprendre.

Je voudrais te faire comprendre ton bonheur, Dumanet, et pour cela, tu n'as qu'à me prêter un instant d'attention.

Toi, qui as porté la civilisation dans tant de pays, tu dois savoir que toute nation bien civilisée est divisée en deux catégories d'individus : ceux qui paient et ceux qu'on paie.

Hier encore, tu étais ouvrier ou paysan, c'est-à-dire faisais partie de ceux qui paient. Un beau jour, tu reçus une lettre qui t'invita à te présenter à la maison communale ; tu te rendis là avec tous les gars qui sont nés la même année que toi, tu mets la main dans un sac, tu en tires une boule de lot, ou crie un numéro, et crac, te voilà passé dans la catégorie de ceux qu'on paie.

Les autres disent : Mauvais numéro ! Jalousie, Dumanet, jalousie ! As-tu vu le sourire de M. le sous-préfet, le petit cliquement d'yeux du capitaine de gendarmerie, la poignée de main du garde champêtre ? C'est le salut au nouvel anobli ; — tu en es désormais, — tu es un fonctionnaire !

Tu n'as plus rien à payer. Tu as de bons gros souliers, des vêtements chauds ; tu fais régulièrement tes deux repas par jour, tu es logé dans de belles casernes, où tu as de l'air, l'été, et du feu l'hiver.

et doivent faire rougir la France en face de l'Europe.

Un journal, qui puise ses inspirations aux sources les plus élevées, prétend que l'Empereur ne doit tenir aucun compte de la signification des dernières élections. A son avis, il aurait tort de faire un pas soit vers la liberté, soit vers l'irresponsabilité. Homme d'action, il doit gouverner plus que jamais, il est vrai, suivant le vœu de la nation.

Mais si le vœu de la nation était que l'Empereur ne gouvernât pas, comme certaines personnes veulent l'inférer des élections des grandes villes, comment ferait-on pour s'entendre ?

Napoléon I<sup>er</sup>, dit-il, a été un homme d'action, et c'est pour cela que la France a conservé son souvenir. C'est pour cela également, aurait-il pu ajouter, qu'après deux invasions successives de la France, il est allé mourir à Ste-Hélène.

Si, comme tend à le faire croire le langage de ce journal, le gouvernement n'est pas disposé à entrer dans la voie des réformes, la situation peut devenir difficile. Pour le soustraire au péril, quelques voix, dit-on, lui conseilleraient d'avoir recours à un dérivatif souvent employé : la guerre. Mais la guerre ne serait-elle pas un grand danger alors que le cri universel de la France est pour la paix ? Une guerre contre le vœu de la nation peut conduire à de graves extrémités, surtout après la malheureuse expédition du Mexique si injuste, si onéreuse et si impulaire.

Dans la septième circonscription de Paris, trois candidats sont en présence : MM. Jules Favre, Rochefort et Cantagrel. Ce dernier, candidat socialiste, trouve fort mauvais que M. Jules Favre soit intervenu dans sa lutte contre M. Rochefort. A l'entendre, il semblerait que cette circonscription soit son fief et que M. Jules Favre soit un larron. Cependant M. Jules Favre a obtenu au premier tour de scrutin un plus grand nombre de voix que M. Cantagrel. Les partisans de ce dernier reprochent injurieusement à M. Jules Favre comme adversaire du mot, le socialiste est celui qui croit au développement intellectuel, moral et matériel du peuple et le désire. Or, on ne peut admettre qu'à ce point de vue M. Jules Favre soit moins socialiste que M. Cantagrel. Seulement les moyens à employer diffèrent. Tous les hommes de cœur et d'intelligence qui ne se laissent point entraîner dans des rêves chimériques en appellent à la liberté ; ils ont confiance dans l'harmonie des lois économiques qu'il faut trouver. Les autres en appellent à l'autorité, et encore dans ces derniers temps on a vu les plus intelligents repousser tout moyen de contrainte pour s'en tenir à la persuasion. D'ailleurs leurs écoles s'éteignent, et nous n'avons plus aujourd'hui que la monnaie des illustres socialistes d'autrefois. L'idée grandit de plus en plus en s'épurant. Comment pourrait-il en être autrement ? Alors que tout le monde réclame la liberté politique, c'est une contradic-

tion impossible que de vouloir le despotisme industriel, le plus abrutissant de tous. Les nations civilisées d'Europe ne peuvent revenir à l'état des peuples asiatiques les plus dégradés. La conscience humaine proteste et le socialisme est une idée grande, sublime dont il faut s'occuper sans en avoir la moindre frayeur.

Les réunions publiques sont fermées. Politiques et socialistes n'auront plus l'occasion de se lancer de gros mots à la tête. Les élections se feront aujourd'hui et puis tout rentrera dans le calme habituel. Ainsi, se passent les choses dans la république des Etats-Unis. Il semble pendant quelque temps, que toutes les puissances du désordre soient déchainées. Blancs et noirs s'agitent jusqu'à la convulsion ; républicains et démocrates s'insultent ; des processions de quarante mille hommes circulent la nuit dans les grandes villes à la lueur des torches, au son du tambour ; puis l'élection terminée, tout ce monde passionné à l'excès, retourne à ses affaires. Combien nos mœurs sont plus douces, nos allures moins turbulentes, et cependant on prétend que nos têtes sont trop exaltées pour supporter la liberté. Sophistes ! Oui, nous sommes mûrs pour la liberté et si nous ne l'avons pas conservée, c'est parce qu'il nous manque une de ses conditions essentielles, la décentralisation. Une voix française autorisée, parlant de la république des Etats-Unis, nous a donné cet avertissement, il y a bien des années. Nous n'avons pas su en tenir compte, tellement les vieilles institutions sont difficiles à déraciner dans les esprits. La décentralisation : voilà le but vers lequel doivent tendre tous nos efforts. Hors de là, pas de salut pour la France.

B. BRISON.

## LES ÉTUDIANTS ET JULES FAVRE.

des Ecoles aux étudiants électeurs de la première circonscription de la Seine :

Chers camarades,

En présence de l'impossibilité où nous trouvons pour la plupart d'assister aux réunions électorales de votre circonscription, permettez-nous, au nom de la solidarité qui de vieille date unit tous les étudiants entre eux, d'adresser par la voie de la presse un suprême appel à votre patriotisme.

Vous avez à choisir entre Rochefort et Jules Favre.

Avant le scrutin des 23 et 24 mai, on pouvait penser que l'un au moins des 292 collèges de France, renverrait au Corps législatif celui qui, depuis douze ans, a sans relâche revendiqué nos libertés. L'événement a trompé notre attente.

Jules Favre rentrera-t-il à la Chambre ? Voilà la question que vous avez à résoudre.

Nul ne songe à contester la verve ou le courage de l'auteur de la Lanterne ; mais entre les deux candidats est-il permis d'hésiter ?

Dumanet, je dois te l'avouer, tu es encore plus heureux qu'eux. Quand ils ont payé leur logement, leur nourriture, la mauvaise blouse qui les couvre et qu'ils ont donné la becquée à leurs mioches, il ne leur reste pas un sou par jour.

Tu demandes comment cela se fait.

Dame ! c'est que tu cottes cher, Dumanet ; non-seulement toi mais tes officiers, tes généraux et les maréchaux. Les maréchaux, surtout, c'est effrayant ce que ça coûte ! Eh bien ! ce sont les autres qui paient tout, jusqu'aux cartouches blanches qu'on te fait brûler à l'exercice pour t'habituer, comme les chevaux de cavalerie, au bruit de la mousqueterie.

Puis, il n'y a pas que toi ; elle est innombrable la catégorie de ceux qu'on paie : prends depuis le ministre jusqu'au garde champêtre et tu reculeras effrayé !

Archevêques, préfets, sous-préfets, juges, curés, et les grattes-papier, est-ce que je sais ? c'est-à-dire que si on ne payait pas tout cela en bloc, rien qu'en lisant la carte, on trait se pendre !

Puis, il y a la gloire à payer. Regarde les Prussiens, ils sont glorieux ! Eh bien ! ils ont la famine, et on meurt de faim chez eux : pas ceux qu'on paie, ceux qui paient toujours. Il y a encore d'autres pays comme cela.

Toi qui es à l'abri de tout cela, reste fonctionnaire, Dumanet ; crois en un ancien camarade, qui a fait la bêtise de repasser de la section de ceux qu'on paie dans la section de ceux qui paient.

Vois quelle absurdité de ma part ! Suppose que demain je sois dans un accès de gaieté, que j'aie un peu ribotté dans la journée ; j'entre quelque part et je veux continuer à boire, on me refuse ; je dis des injures à la maîtresse de la maison, — on m'empoigne au collet et on m'envoie cuver mon vin dans le ruisseau. La police me ramasse et me fourre en prison.

Toi, tu n'as rien à craindre, et tu peux même bazzarder l'établissement ; de plus, on empoignera celui qui t'aura flanqué à la porte, et c'est lui qu'on mettra dedans.

Suppose maintenant, que je me batte avec un individu dans la rue et que je le tue, — j'en ai pour cinq ou dix ans de travaux forcés au moins.

Toi, tu passes en conseil de guerre et tu pines tes

Au moment d'émettre votre vote, descendez à fond de vos consciences, et demandez-vous lequel des deux a rendu plus de services à la cause démocratique, lequel doit en rendre davantage par la vigueur de son esprit, la puissance de son talent, l'autorité de sa parole.

Etudiants électeurs,

C'est à vous qu'il appartient de rendre à la représentation nationale un de ses plus illustres membres, à l'opposition démocratique un de ses chefs les plus vaillants, à la tribune française une de ses voix les plus éloquentes.

En vous adressant cet appel, vos camarades ont fait leur devoir ; ils espèrent que vous ferez le vôtre.

Cette adresse a été, en quatre jours, couverte de plus de cinq cents signatures d'étudiants et droit et en médecine, d'élèves de l'Ecole de chartes et de l'Ecole des beaux-arts. — H. A.

## Le scrutin de Noailly

Nous avons reçu de M. Brivet, conseiller municipal à Noailly, une lettre très-importante et qui vient corroborer ce que nous avons déjà dit à sujet de la pression illégale dont nos campagnes ont été victimes. Si les faits énoncés sont vrais, — et l'honorabilité du signataire en est un sûr garant, — le scrutin de Noailly devra être annulé, la loi ayant été formellement violée à plusieurs reprises. Soit ignorance, soit excès de zèle, M. le maire s'est mis dans une situation très-délicate.

Nous insérerons au fur et à mesure toutes les protestations qui nous seront adressées. Que le citoyens courageux qui ont été témoins d'abus semblables, nous envoient leurs procès-verbaux l'enquête terminée, il est fort possible que le triomphe de nos adversaires se change en défaite. Voici la lettre de M. Brivet et celle envoyée par lui au Préfet de la Loire. — A. M.

Noailly, le 24 mai 1869.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre que j'envoie à M. le Préfet, n'ayant pu obtenir du bureau des élections dont je faisais partie comme conseiller municipal, l'insertion au procès-verbal de la protestation qu'elle contient.

Je n'enumère, comme vous le voyez, que de faits contraires à la loi, et je ne parle pas, même pour mémoire, de la distribution des cartes accompagnées d'un bulletin du candidat officiel par le cantonnier de la commune qui aurait tant à travailler sur nos chemins ; ni des rires sortis du sein du bureau, en pleine séance, contre ceux qu'on appelle les rouges, car toutes ces manœuvres n'ont amené qu'un piètre résultat.

Mais il faut qu'on sache comment se pratiquer dans les campagnes la liberté et le secret des élections.

Agréez l'assurance de mon entier dévouement.

BRIVET.

deux petits mois de prison, comme ce brave Ladièrie. Dans ces prix-là, on peut se payer un pékin de temps en temps.

Et voilà la supériorité des pays civilisés, le pékin de chez nous ne fait pas ouï ! Si tu faisais une chose pareille chez des sauvages d'américains, on le pékin tirerait son revolver et t'envairait dans un monde meilleur, ou les passants s'organiseraient tout de suite en tribunal, et te lyncheraient, c'est-à-dire t'assassinaient une corde au cou et te hisseraient à premier bec de gaz. Va plus loin encore ; admet que, pour des raisons à moi connues, j'assassinai deux individus : une calabrière et un facteur on me juge, on me condamne ; des gens hideux viennent me chercher, me conduisent sur une place encombrée de monde, me jettent sur une planche sale, me coupent le cou comme à un porc. Alors voilà ma famille désolée : je suis mort sur l'échafaud, et on appelle mes enfants les petits de guillotiné.

Si c'est à toi que cela arrive, on laisse tout préparer ; les pékins font le pied de grue, disant : — On va donc couper le cou à cette canaille de Breckler... ou Dumanet.

Pendant ce temps-là, tes camarades, par l'ordre d'un maréchal de France, viennent te prendre dans la prison, t'escamotent, te conduisent dans un fossé et, là, te posent huit balles dans la tête, comme si tu étais le maréchal Ney ou l'empereur Maximilien.

Et quand c'est fini, on dit : — Ce pauvre Dumanet ! il a la main un peu lé gère, mais il est mort de la mort des braves !

Crois-mois, Dumanet, tu as le bon numéro. Si les hommes étaient sages, vois-tu, ils tâcheraient de passer tous dans la section de ceux qu'on paie. Il est vrai qu'alors il n'en resterait plus pour payer.

Profite de la belle position que te fait la civilisation, et rappelle-toi que, si tu es arrivé à être parmi les favorisés, c'est parce que tes aïeux ont fait trois révolutions, pour proclamer ce principe impérissable : l'Egalité !

ED. SIEBECKER

Monsieur le Préfet,

Appelé comme membre du conseil municipal de la commune de Noailly, à faire partie du Bureau des élections, j'ai été témoin de plusieurs irrégularités, et n'ayant pu ni les empêcher, ni les faire constater au procès-verbal, j'ai refusé de signer cette pièce, me réservant de vous adresser ma protestation, tout vivée par les faits suivants :

1° Au cours des opérations, M. le maire, président du bureau, a remis à plusieurs électeurs des bulletins du candidat officiel (il y en avait sur le bureau) tout ouverts; ils les reprenaient, les pliaient et les déposaient dans la boîte au scrutin.

2° Le garde champêtre, installé dans la salle et distribuant des bulletins, n'est sorti que sur les vives réclamations des électeurs présents et a continué dehors sa distribution.

3° Enfin, ce qui me paraît surtout d'une haute gravité, il a été dressé par M. le maire une liste supplémentaire d'électeurs, laquelle n'a été close que la veille des élections et comprenait au nombre de 30 et quelques, les grangers et autres qui, venus dans la commune depuis le commencement de l'année et n'ayant pas fait de déclaration de changement de domicile, ont dû rester inscrits dans les communes qu'ils habitaient, et ont pu voter dans deux endroits.

Tels sont, M. le Préfet, les faits dont j'offre la preuve, qui m'ont empêché de signer le procès-verbal dans lequel on a refusé d'insérer ma protestation.

Agréer, M. le Préfet, l'assurance de mon respect.  
BAYET.

## CHRONIQUE

Aux élections parisiennes des 23 et 24 mai, la victoire a été remportée par les soldats, malgré leurs généraux; il est à espérer que le même phénomène se représentera aux scrutins de ballottage des 6 et 7 juin.

Jamais, en effet, il n'y eut moins de tactique dans les rangs de l'opposition; ce serait à désespérer du succès, si le peuple n'avait pas plus de bons sens que ceux qui ont la prétention de le diriger. Mais il fera justice de tous ces meneurs de bas étage, qui compromettent la cause publique au profit de leurs ambitions ou de leurs rancunes personnelles.

Le vote des 23 et 24 mai, a une importance capitale et peut peser d'un grand poids sur la politique gouvernementale. Ne laissons pas MM. Lermina, Fribourg et autres orateurs des réunions publiques, en dénaturer le sens et en atténuer la portée.

Ne leur permettons pas de faire dégénérer le verdict populaire en plaisanteries de mauvais goût ou en gamineries inopportunes.

Or, que voyons-nous depuis quelques jours? Sans respect pour le talent, sans gratitude pour les services rendus, une foule de tribuns de carrefours, les uns vieux, les autres jeunes, tous également dépourvus d'intelligence politique, d'Alton-Shée, de Rochefort, de Raspail, au détriment de celles de Thiers, de Jules Favre et de Garnier-Pagès.

Ce serait à hausser les épaules de dédain et à passer outre, si le sujet n'était pas des plus graves et ne méritait pas qu'on s'y arrête.

D'un côté, un vieillard aveugle, un pamphlétaire médiocre, un philanthrope rabâcheur. De l'autre, un homme d'Etat éminent, un orateur illustre, un ex-membre du gouvernement provisoire, députés sortants tous les trois, et qui, pendant le cours de la récente législature, n'ont pas failli une seule fois à leur mandat.

D'où vient donc l'ostentation dont on veut les frapper? Eh! mon Dieu! c'est que Paris est une nouvelle Athènes qui se lasse vite de ses Aristides. Les grandes nations et les grandes villes ont ce triste privilège d'être facilement ingrates, les républicains surtout. Rappelez-vous Phocion, rappelez-vous Coriolan. Si nous ne craignons d'être poncif, nous ajouterions Belisaire.

Cela agace les célébrités de la rue, les gloires du ruisseau, de voir quelques hommes illustres émerger de la foule. La calomnie essaie d'abord de les mordre au talon; comme ils ne se retournent pas, fiers de leur conscience et de leur valeur, on les traite d'aristocrates. De là à la Roche tarpeienne, il n'y a qu'un pas.

Pour nous, nous estimons que M. Thiers a sagement agi en refusant de prendre aucun engagement à l'égard de M. d'Alton-Shée. Indépendamment du peu de capacité politique de cet ancien pair de France devenu républicain sur ses vieux jours, il est certain que sa candidature était exclusivement dirigée contre M. Thiers. On oubliait les services de ce dernier, et la belle campagne soutenue depuis six ans, et les discussions du budget, et les attaques incessantes contre le gouvernement personnel, et on lui opposait, quoi? Un vieillard impotent, aveugle, allant exhiber dans les réunions publiques ses faiblesses séniles, ne se doutant pas qu'avec son incroyablement entêté il faisait le jeu du gouvernement, et que, tandis que les fonctionnaires volaient pour Devinç, les sergents de ville avaient reçu l'ordre de voter pour lui. Grâce à la diversion produite, il est très possible que le candidat officiel triomphe au ballottage; mais en vérité, si les électeurs parisiens tombent dans ce piège grossier, c'est à désespérer de leur esprit et de leur patriotisme.

Disons du reste que si M. Thiers eût eu en face de lui un concurrent d'une valeur réelle, il n'eût pas décliné l'alliance proposée. Ne vient-il pas de se désister à Marseille en faveur de Gambetta?

Dans la 7<sup>me</sup> circonscription, nous voyons avec peine l'antagonisme subsister entre M. Jules Favre et M. Rochefort; et là encore nous faisons appel à l'esprit et au patriotisme des électeurs. Que M. Rochefort ait pu se sa candidature au premier tour du scrutin; nous le comprenons voi-

lontiers. On commençait à l'oublier; la Lanterne mourante avait besoin de réclame; puis c'était une espièglerie à l'adresse de l'Empereur, son ennemi personnel, et des juges de la VI<sup>me</sup> Chambre dont les arrêts multipliés l'avaient pour cinq ans envoyé en Belgique. L'espièglerie ayant réussi au-delà même de ses espérances, il eut été de bon goût pour le jeune pamphlétaire de se retirer au second tour du scrutin. En ne le faisant pas, il fait preuve d'une vanité grotesque, d'une suffisance ridicule, et il mérite la bonne volée de bois vert que Francisque Sarcey lui a administrée.

Sans doute c'est un garçon d'esprit, de talent même. Quant à sa loyauté, elle est indiscutable. Mais l'esprit, le talent, la loyauté ne constituent pas un homme politique. Il faut d'autres qualités, et surtout d'autres études que celles que M. Rochefort a pu faire dans son passage à l'hôtel-de-ville et au Figaro. On peut être très fort en calembourgs et ne rien comprendre au budget. Une épigramme s'émousse contre un chiffre.

Puis au sortir des déflections de MM. Olivier et Darimon, il importe d'être très-difficile sur le choix des nouveaux députés. Ce n'est pas que nous craignons que M. Rochefort suive jamais leur exemple et suspensions en rien son honnêteté politique, mais nous nous défions de son jugement. Il a beaucoup de cœur et peu de tête. L'affaire de l'imprimeur Rochette le prouve surabondamment. De plus ses services à la cause démocratique se résument jusqu'ici en quelques pamphlets inspirés et encaissés par M. de Villemeussant, le lanceur de la Lanterne, et en 28 mois de prison, convertis en cinq ans de voyages forcés à l'étranger. En comparaison des services de Jules Favre, c'est maigre.

Mais, m'objecterez-vous, cette élection serait personnellement très-désagréable à l'Empereur. J'en conviens; j'avoue même que l'argument a du solide. — Pourtant, qu'il me soit permis de répondre que le plaisir de voir Napoléon III avec une ride de plus sur le front, ne compenserait pas pour tout vrai patriote, la douleur de voir la Chambre avec Jules Favre de moins sur les gradins. Tous les mots de M. Rochefort seraient impuissants à combler ce grand vide.

Aussi, nous espérons que le jeune pamphlétaire, coupable de vanité incorrigible, en sera pour les frais de ses affiches et de ses circulaires. Le Rappel aura beau multiplier ses roulements de tambour, Paris ne s'associera pas à cette grande injustice de Lyon rejetant Jules Favre, sa gloire et son orgueil, de Roanne lui préférant M. Dechastelus, de Mirande lui opposant M. Granier de Cassagnac. Ce serait plaisant qu'après avoir si superbement repoussé la direction que les chefs de l'Union libérale voulaient imprimer au mouvement électoral, on vint béatement tendre l'oreille au mot d'ordre de la famille Hugo. Après tout, les premiers sont depuis dix-sept ans sur la brèche, occupés à conquérir nos libertés une à une, portant tout le poids des discussions publiques, tandis que jusqu'ici que par des traites très-lucratifs avec la librairie Lacroix. Si Victor Hugo trouve merveilleux son exil sur le rocher de Guernesey, qu'il engage Rochefort à se composer une attitude analogue en Belgique. Cela lui sera bien plus avantageux que d'entrer à la Chambre, et la vente de la Lanterne n'en ira que mieux.

Ce serait une honte pour la France entière, que Jules Favre ne fut pas nommé député. Or, s'il échoue à Paris, nous ne croyons pas qu'il acceptera par la suite, la circonscription de Jules Simon, optant pour Bordeaux, ou celle de Pelletan optant pour Marseille. Il y a des injustices trop profondes pour qu'on puisse les oublier. Ulcéré douloureusement, le grand orateur rentrera dans la vie privée, et l'opposition sentira alors quelle perte elle aura faite.

Passons maintenant à M. Raspail, et cela avec respect pour sa carrière noblement remplie, mais aussi sans fétichisme. Nous le plaignons sincèrement au sujet de sa conduite actuelle; pour peu que sa grande vieillesse lui eût laissé un peu de lucidité, il aurait vu que son devoir était d'abandonner la 5<sup>e</sup> circonscription de Paris à M. Garnier-Pagès, du moment où il était nommé à Lyon. C'est une folie sénile que de s'amuser à colporter des mandats de député, comme les enfants collectionnent des joujoux. On s'expose ainsi à priver l'opposition d'une voix à la Chambre, pendant toute une année.

Si, en effet, M. Raspail triomphe à Paris comme il a déjà triomphé à Lyon, qu'arrivera-t-il? Dans six mois, lors de la vérification des pouvoirs, il optera pour l'une ou l'autre de ces deux villes. Le gouvernement devra alors, aux termes de la loi, rassembler les collèges électoraux dans l'intervalle de six autres mois, pour procéder à l'élection d'un nouveau député. Il est hors de doute qu'il reculera jusqu'aux dernières limites légales, Paris et Lyon étant à perpétuité acquis à l'opposition. Donc, du fait de M. Raspail, l'opposition comptera pendant un an une voix de moins à la Chambre. C'est ainsi que les ennemis irréconciliables de l'Empire font parfois très-agréablement les affaires du gouvernement.

Du côté de la province, le spectacle est plus consolant. L'esprit de discipline règne davantage dans les rangs démocratiques; aussi tout porte à croire que les scrutins des 6 et 7 juin, augmenteront dans une proportion notable le nombre des députés indépendants. 59 scrutins de ballottage doivent vraisemblablement donner 45 voix à l'opposition.

Un souffle généreux court sur toute la France. Les villes sont sorties de leur sommeil, les campagnes s'éveillent à leur tour. Marseille va partager ses voix entre Gambetta, Pelletan et Esquiros. Bordeaux s'appête à nommer Amédée Larrieu et Lavertujon, le vaillant directeur de la Gironde. Dans le département de Vaucluse, Gent et Taxile Delort triompheront sans peine. Le docteur Ordinaire et Latour-Dumoulin ont leur

élection assurée dans le Doubs. Bastid passera dans le Cantal; Barthélemy St-Hilaire et Lefèvre-Pontalis, dans Seine-et-Oise; Ernest Picard, dans le Gard et l'Hérault; Tassin, en Loir-et-Cher; de Jouvencel, en Seine-et-Marne; de Barante, dans le Puy-de-Dôme; Kermanguy et de Carné, dans le Finistère; Boduin, dans le Nord; Guifer et Hérodol, dans l'Ardèche; Vaingtain, dans l'Eure-et-Loir, etc. N'oublions pas dans la Drôme, Grémieux, l'ancien ministre de la République.

Les scrutins des 6 et 7 juin compléteront donc l'œuvre commencée par les deux magnifiques journées des 23 et 24 mai, et décideront l'avènement définitif de la liberté.

A. MAUDUIT.

## UN PRONE.

Le curé de Belmont et celui de Bully ne sont pas les seuls qui, oubliant que le prêtre est un ministre de paix et de conciliation, aient cru devoir introduire la politique jusque dans la chaire, et faire de la propagande électorale. Voici ce que nous lisons dans l'Ouest d'Angers :

On écrit d'Antogny, le dimanche 23 mai :

La messe est sonnée, les fidèles assistent à l'office, le prêtre monte en chaire. Ecoutez :

« Mes très-chers frères, c'est aujourd'hui le jour solennel qui vous appelle à l'urne électorale.

« Comme il pourrait y avoir parmi vous quelques électeurs qui seraient incédés sur leur vote, je viens à leurs secours.

« Faites bien attention que tout le monde est libre. Mais j'engagerai mes paroissiens à prendre en considération les bons dons faits à notre église.

« Sa Majesté l'Empereur m'envoie un saint ciboire de 150 francs;

« M. le préfet, une somme égale pour Sainte-Germaine (c'est le nom d'une cloche à baptiser) et M. de Quinmont, la promesse d'une offrande magnifique.

« Ainsi donc, mes très-chers frères, vous êtes édifiés sur ce que vous avez à faire. La reconnaissance doit guider vos pas. » (Textuel). — Tibaudier.

## INTRIGUES ELECTORALES

à St-André-d'Apchon.

St-Rirand, le 3 juin 1869.

Monsieur le Rédacteur du Courrier roannais,

Veillez régaler vos lecteurs de la tartine suivante, apostillée par l'autorité soumise du pays et que j'ai vu afficher sur les murs de St-André-d'Apchon, le dimanche, 23 mai, jour des élections.

Mes chers concitoyens,

Il est de votre devoir de choisir entre deux candidats dont les idées sont diamétralement opposées; le choix n'est donc pas difficile.

L'un, M. Jules Favre, est l'homme de 1848; c'est l'opposition incarnée et systématique; c'est le républicain qui ne poursuit d'autre but que le renversement de l'Empire, au risque de replonger la France dans le chaos des révolutions; aujourd'hui, il promet, comme on dit, plus de beurre que de pain, et pendant qu'il était au pouvoir on vous a imposé les 45 centimes.

Méfiez-vous de ces promesses mensongères qui ne coûtent rien à ceux qui les font, car ils savent bien qu'ils ne les tiendront pas.

L'autre candidat est M. Dechastelus; celui-là est notre compatriote; il a été notaire, juge de paix, conseiller général et d'arrondissement, et député.

C'est un homme d'une loyauté incontestable et d'une obligeance à toute épreuve; toujours prêt quand il s'agit de rendre service, soit aux communes, soit aux particuliers; c'est en outre un soutien de l'Empire, et comme tel il mérite nos sympathies.

Comparez un peu l'état actuel de la France avec ce qu'il était en 1848.

Comparez le bien-être des ouvriers et des habitants des campagnes, avec ce qu'il était à cette époque de trouble et d'agitations continuelles, où les propriétés n'avaient pas de valeur, où l'argent se cachait, et où les ouvriers ne pouvaient trouver mille part du travail, et vous serez forcés de rendre justice aux immenses progrès accomplis sous l'Empire.

BERGERON.

Inutile d'insister sur la naïve absurdité de cette réclame, bien qu'elle ait été stylée et orthographiée, dit-on, par une sommité scolaire. Les électeurs de St-André en ont fait bonne justice en donnant la supériorité à Jules Favre.

Bravo les St-André! Chez nous, à St-Rirand, c'est bien différent; tous, tous, pour Dechastelus; cependant j'ai voté contre; je serais-je trompé? Malheur! au fait, une voix dans la montagne... se perd.

Je reviens à mon mouton.

Que Monsieur le maire de St-André, autrefois si démocrate, je crois même un peu rotisseur de prêtres, au lieu d'écrire, relise son passé; il regrettera, j'en suis persuadé, l'inconséquence servile de sa prose officielle.

LULU.

Autre fait, mais celui-là quelque peu grotesque. L'adjoint de St-André, aubergiste et vice-président de la Société de secours mutuels, pris d'un beau zèle pour la candidature de M. Dechastelus, avait imaginé d'envoyer à M. Balfin, président de la Société, une pétition dans laquelle il l'invitait à se mettre le 23 mai, à la tête des sociétaires et à les guider ainsi au scrutin, avec accompagnement de tambour. Le rendez-vous général était à l'auberge de l'adjoint, à l'issue de la messe. Vous voyez d'ici les avantages au point de vue de la vente. Pour enlever les suffrages des membres de la Société, on avait fait miroiter à leurs yeux une bannière que devait offrir ce bon M. Dechastelus.

Enthousiasmé au reçu de la dépêche, M. Bal-

fin arriva de Perreux, le dimanche, au trot de son cheval. Mais hélas! Quelle déception! au lieu d'un bataillon officiel à mener aux urnes, il trouva huit membres de la Société de secours mutuels qui, indignés de la pression qu'on voulait exercer sur leurs votes, venaient lui apporter leur démission.

C'étaient MM. : Préfol Pierre-Marie, syndic, Buisson Charles, syndic. Sociétaires : Besbenoit Alphonse, Buisson Pierre, Préfol Claude, Préfol Charles, Collet Pierre, et Piat Claude.

M. Balfin remonta à cheval, et depuis on ne l'a plus revu. AUCLERC.

## CONSEIL MUNICIPAL DE ROANNE.

Questions mises en délibération à la séance du 29 mai 1869.

1° Nomination de la commission du budget.

2° Nomination de la commission pour les chemins vicinaux.

3° Adoption de la mise à prix de 11,000 fr. pour la ferme des places.

4° Adoption de la mise à prix de 1 fr. pour la ferme des boues.

5° Adoption d'une proposition de M. le maire de Tarare, tendant à écrire conjointement avec lui à M. le ministre du commerce, à l'effet d'obtenir que le train quittant Lyon à 8 h. 40, parte à 6 h. du matin, pour prendre les dépêches qui arrivent à 5 h. 48 m., et qui séjournent 3 heures à Lyon.

6° Renvoi d'une pétition à la Commission permanente pour une borne-fontaine près la gare.

7° Adoption du traité d'acquisition avec l'Etat, des délaissés de la Loire, moyennant 7,000 fr.

8° Suppression du cours gratuit de chimie.

Le conseil municipal, convaincu que ce cours n'a pas atteint le but qu'il s'était proposé en le créant, n'a pas hésité à décharger le budget de la ville des dépenses qu'il nécessitait.

Il se sépare du reste avec peine du professeur, aux mérites duquel il rend pleinement justice.

Le gérant, AUCLERC.

## Encore M. le maire de Renaison.

Nous recevons de M. Vignancour, maire de Renaison, une longue lettre qui voudrait bien être méchante, mais qui n'est qu'ennuyeuse. Comme l'a dit Montesquieu : Quand on court après l'esprit, on attrape la sottise.

Dans cette lettre il y a de tout : des grossièretés, ce qui prouve que M. Vignancour a reçu une éducation très-négligée; des comparaisons empruntées au billard, ce qui donne à penser qu'il hante plus les cafés que les bibliothèques. On y rencontre aussi des commatissantes railleries à l'adresse de Paris et Lyon, qui ont nommé Raspail et Rochefort. Mais, M. Vignancour, Rochefort n'est pas encore nommé; nous espérons même qu'il ne le sera pas. Quant à sa valeur intrinsèque, il représente du moins un principe, la révolution; tandis que M. Dechastelus ne représente rien, absolument rien, pas même M. le maire de Renaison et son garde champêtre.

Pour guérir M. Vignancour de sa manie épistolaire, nous insérons sa lettre telle quelle. Ce sera sa punition. — A. M.

Renaison, le 1<sup>er</sup> juin 1869.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu dans votre journal de dimanche dernier 30 mai, un article signé Brison et spécialement à mon adresse. Je compte sur votre loyauté pour vouloir bien insérer ma réponse dans votre plus prochain numéro.

Veillez, agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération.

Le maire de Renaison,

Ch. VIGNANCOUR.

Renaison, le 4<sup>er</sup> juin 1869.

Monsieur Brison,

Vous prétendez que j'ai donné aux habitants de Renaison, et cela aux sons du tambour, une leçon d'histoire à laquelle, suivant vous, il n'a manqué que l'accompagnement du fifre. Si j'avais pensé que les sons percants du fifre aient pu faire entrer ma proclamation plus profondément dans les oreilles de mes auditeurs, je n'aurais certes pas manqué d'y avoir recours. Les partisans de M. Jules Favre débitaient de si gros mensonges et faisaient aux électeurs des promesses si miraculeuses, qu'il était de mon devoir de dire à mes concitoyens ce que je croyais être la vérité. Il paraît du reste, que ma proclamation a eu le talent de vous agacer le système nerveux d'une façon particulièrement désagréable; cela se voit aux grosses injures que vous me lancez à la tête; seulement, avant de me donner des leçons d'histoire, vous ne feriez peut-être pas mal d'apprendre un peu mieux votre orthographe dont je tiens un spécimen à la disposition de ceux qui seront curieux de la connaître.

M. Jules Favre, dites-vous, n'était pas au pouvoir à l'époque où la France reconnaissante a été gratifiée des 45 centimes. Je vous demande mille pardons; il n'était, il est vrai, ni ministre, ni membre du gouvernement provisoire, mais il était secrétaire-général de Ledru-Rollin au ministère de l'intérieur et avait déjà, à cette époque, une influence considérable que lui méritaient à juste titre ses hautes facultés.

Vous me permettez, Monsieur, de ne pas vous suivre dans les détails historiques où vous entrez, au sujet du susdit impôt des 45 centimes; ce que je vois de plus clair dans vos explications, c'est qu'en 1848, les caisses de l'Etat étaient complètement à sec; il en est toujours ainsi après toutes les révolutions; au milieu du bouleversement général il se trouve toujours quelques braves gens qui trouvent moyen de vider le sac. Vous reconnaissez vous-même qu'un emprunt était impossible parce que l'argent se cachait ou fuyait à l'étran-

ger. Ce qui prouve bien la grande confiance qu'inspirait alors le gouvernement au pays. Aujourd'hui, sous ce gouvernement que vous ne trouvez pas à votre goût, quand l'Etat a besoin de 500 millions, on lui offre plusieurs milliards; voilà la différence.

Vous trouvez mauvais que j'aie dit de M. Jules Favre qu'il était républicain, et ne poursuivait d'autre but que le renversement de l'empire: être républicain n'est pas un crime; d'ailleurs M. Jules Favre ne s'en est jamais caché; il s'en est même flatté assez souvent et je n'ai fait que répéter ses propres paroles. Veut-il le renversement de l'Empire? Vous dites qu'il n'a pas pris MM. les maires pour ses confidentiels intimes, c'est possible, mais je crois qu'il n'est pas besoin d'être sorcier pour deviner sa façon de penser à cet égard. L'éché qu'il vient de subir à Paris et à Lyon changera peut-être sa manière de voir. Espérons-le.

Dans un pays de suffrage universel, il semble que lorsque le scrutin a parlé, tout le monde devrait s'incliner devant sa décision souveraine; il n'en est pas ainsi et les partisans des candidats évincés font comme les mauvais joueurs de billard; ceux-ci n'attribuent jamais leurs coups manqués à leur maladresse: ceux-là s'en prennent à la pression administrative et à ces malheureux gardes champêtres qui, à les entendre, auraient une influence vraiment prodigieuse; mais leur grand cheval de bataille, la raison qui répond à tout, c'est la profonde ignorance des campagnes.

Vraiment, Messieurs, vous nous la donnez belle! Et il vous sied bien de parler de l'ignorance des campagnes en présence de la grande intelligence dont viennent de faire preuve par leurs votes saugrenus, les élections des deux premières villes de France.

Comment! dans ce centre de lumières, les électeurs ont préféré un Rochefort et un Raspail au plus grand orateur de l'opposition! L'odeur du camphre et la vue d'une lanterne leur ont à ce point tourné la tête qu'ils ont abandonné leur champion favori, le plus rude jouteur de la démocratie, pour se jeter au cou d'un vieux radoteur impuissant, décrépît, sans idées politiques (extrait du *Courrier de Roanne*), et vous osez nous parler de l'ignorance des campagnes!

Les campagnes n'ont pas à rougir de leurs votes, et la France entière doit être honteuse de certaines élections de Paris et de Lyon. Comme vous, Monsieur, je désire la liberté; nous ne différons que sur les moyens; je me souviens du proverbe *qui va piano, va sano*; vous, vous voulez conduire la liberté à grandes guides comme en 1848, au risque de lui faire encore une fois casser les reins.

Pour terminer cette trop longue épître, permettez-moi, Monsieur, de vous remercier du bon conseil que vous m'avez donné au sujet de l'emploi simultané du fibre et du tambour. J'espère néanmoins qu'aux élections prochaines nous n'aurons pas besoin d'y recourir; il nous suffira pour éclairer les électeurs, d'allumer les lampions dont vous n'avez pas pu trouver l'emploi cette fois-ci.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire de Renaison,  
VIGNANCOUR.

## Chronique locale

Le *Courrier* de dimanche dernier, contient une lettre dans laquelle il est question des 45 centimes décrets par le gouvernement provisoire de la république.

Cette lettre me rappelle une scène locale dont j'ai été témoin.

C'était après le coup d'Etat du 2 décembre. Les trembleurs de la veille, devenu les braves du lendemain, avaient emprisonné à Roanne, des hommes dont le seul crime était d'avoir, sous la république, soutenu des candidats républicains.

Assis sur le banc du café Rozier, j'avais près de moi un groupe nombreux de *capitalistes*. Ils s'entretenaient avec passion des bienfaits du coup d'Etat et de l'utilité des emprisonnements. Les plus ardents étaient ceux qui, la casaque retournée, voulaient se faire pardonner leur opinion d'autrefois. Ils étaient sans pitié, ces braves, pour leurs anciens amis.

Enfin la conversation fut portée sur le terrain des 45 centimes. Il y eut alors un feu roulant d'invectives à faire frémir les âmes candides. On eût écorché, vives, quelque-unes de ces personnes, quelles n'eussent pas crié plus fort.

A mes côtés, un partisan du 2 décembre, calme, sérieux, écoutait les déclamations furieuses de ses amis politiques. Parfois un sourire lui venait aux lèvres. Cependant à la fin, impatienté, il dit au groupe: Vous faites beaucoup de bruit pour vos 45 centimes et à tort, ce me semble! Il n'y avait point d'argent au trésor, il fallait bien en trouver quelque part; quoi de mieux que de le demander à l'impôt si l'emprunt n'était pas possible.

Alors une voix violente s'éleva pour lui adresser des reproches. C'est bon, c'est bon! répondit ironiquement mon voisin; je me rappelle parfaitement 1848 et vos frayeurs insensées. Vous avez trouvé bien alors les 45 centimes, et 90 centimes ne vous auraient point effrayés. Il y a mieux: Si le gouvernement provisoire fut venu dire aux capitalistes: donnez le quart de votre fortune, ou ne pouvant plus répondre de l'ordre, nous céderons le pouvoir à de plus vaillants que nous; vous l'auriez donné sans murmure, de crainte de tout perdre.

L'homme ainsi malmené s'emporta contre mon voisin, au point de l'accuser de pactiser avec les rouges, de méconnaître le vrai sauveur de la France; puis il partit comme un foudre de guerre.

Cet énergumène, dis-je alors à mon voisin, est un *ramollit* du cerveau. — Oh! non, me répondit-il avec un grand sang-froid: c'est seulement un goitreux de cerveau.

Ce mot produisit un immense effet d'hilarité sur toute l'assistance. Je ne l'ai jamais oublié; et lorsque j'ai vu certains maires de nos communes revenir sur les quarante-cinq centimes, je me suis dit en riant! Voilà encore des goitreux... de cerveau. Maintenant lorsque j'en rencontre un dans la rue, je suis toujours tenté de

voir s'il n'a pas quelque signe apparent de la maladie.

On m'a raconté qu'un de ces maires, dans les derniers jours avant l'élection, parcourait la campagne jus-qu'à onze heures du soir. Au dire d'un de ses administrés il, était flanqué de son garde champêtre, le sabre nu d'une main et de l'autre une torche enflammée. C'était d'un effet saisissant sur l'esprit des paysans; mais l'administré est un railleur, — on n'a vu réellement ni garde, ni sabre, ni torche.

Il reste vrai qu'à onze heures du soir, le maire visitait encore les électeurs. Chez l'un d'eux, il affirma, par tous les saints du Paradis, que voter pour M. Jules Favre, c'était voter pour la révolution, l'anéantissement de la propriété et de la famille.

Le pauvre cultivateur disait le lendemain: Notre maire m'a assuré que si M. Jules Favre était nommé, on m'enlèverait ma femme... (textuel).

— Ma foi, mon pauvre Jean, lui fut-il répondu, vous n'y perdriez pas beaucoup: votre femme est vieille et laide et celui qui vous la déroberait ne ferait pas une bonne emplette.

— Peut-être bien, murmura très-naïvement le cultivateur; mais je ne crois pas notre maire. Il a d'autres raisons pour chercher à me faire peur. J'entends répéter ça et là que M. Dechastelus approuve tout et que M. Jules Favre n'approuve pas tout; il pourrait bien se faire, s'il était nommé, qu'il n'approuvât pas notre maire lorsqu'il se sert du garde champêtre et du cantonnier pour faucher ses foins, sarcler les mauvaises herbes de son jardin et casser les cailloux de ses vignes. D'ailleurs, ajouta-t-il, on ne sait pas trop à quoi s'en tenir sur ses opinions. Il y a vingt ans, pendant trois jours, il a travaillé pour Cavaignac, et pendant les trois autres jours pour Louis-Napoléon. Ne comprenant rien à cette manœuvre, je me suis adressé à de plus savants que moi. Ils m'ont répondu que probablement le chef de file avait changé le mot d'ordre, pensant que Louis-Napoléon serait plus facile à renverser que Cavaignac.

Je crains bien que la maladie dont j'ai parlé ne soit pas particulière à une certaine classe. Un homme très-loquace, de l'avis de ses confrères, disait en parlant de MM. Jules Favre, Picard, Simon, etc.: Ce sont tous des bavards; un homme sérieux comme M. Dechastelus vaut mieux que tout cela. Le loquace doit s'y connaître, et son opinion n'est pas sans importance vraiment.

Un autre, auquel on apprenait que M. Jules Favre n'avait été nommé nulle part en France, s'écriait dans un saint enthousiasme, levant ses bras au ciel: Oh! tant mieux! tant mieux! sa nomination eût été un déshonneur pour la France.

Ah! si la maladie faisait des progrès, que deviendrions-nous? On me répondra sans doute qu'on établirait partout des maisons de santé; mais... enfin nous reparlerons de cela une autre fois.

Jacques TALABOT.

## Faits divers et Nouvelles.

Nous recommandons aux gardes champêtres de l'arrondissement de Roanne, le moyen suivant mis en usage à Paris, pour se débarrasser des affiches des candidats désagréables. C'est à un sergent de ville qu'est dû le procédé. Espérons qu'en récompense il recevra une médaille.

On sait, que les aveugles se servent, pour lire, de leurs mains, qu'ils promènent sur la page à déchiffrer. Hier, un sergent de ville qui y voyait clair se comporta à peu près de même avec les affiches de M. Thiers. C'était au bout du Pont-Royal, vers huit heures un quart. Adossé au mur, comme en poste d'observation, les mains derrière le dos et de l'air le plus innocent du monde, il enlevait par parcelles l'affiche du candidat désagréable.

Bientôt la place fut nette; les mains revinrent alors par devant, et le sergent se remit à marcher. Est-ce assez réussi! seulement le procédé est un peu délicat et pour peu que M. Thiers fasse poser quelques milliers d'affiches la police parisienne n'aura jamais assez de toutes ses mains pour les enlever à l'aveuglette.

Quel est celui de tous les députés que M. Hausmann aimerait le mieux voir élu?

- Denière...
- Non.
- Devinck..
- Non...
- C'est M. Terme.
- Pourquoi?
- Par ce que... qui a Terme ne doit rien.

On assure que l'Empereur aurait chargé M. Conti, chef de son cabinet, de préparer un travail sur les *réformes opportunes*.

Il va sans dire que nous reproduisons cette affirmation sous toutes réserves, (Le *Guanois*).

Haute fantaisie électorale.  
Un correspondant du *Charivari* annonce à ce journal que M. le préfet de l'Yonne, en vue sans doute des élections, a fait remettre à chacun des instituteurs communaux de son département un paquet de guano.

Cette libéralité, qui laisse bien loin derrière elle les coucoucs, les veaux et les rouleaux compresseurs, a été chantée comme elle méritait par un barde local qui lui a consacré ce quatrain:

Tu semblable cadeau qui provoque le rire  
Par le gouvernement devrait être blâmé.  
S'il donne du guano, comment ne pas se dire  
Que son candidat est fumé?

Pierre Véron *dit*. Mais où diable le guano va-t-il se nicher!

C'était à la dernière tournée de révision, dans un département de l'Est.

On appelle le contingent de chaque commune. Quand vient le tour de la commune de X... pas de conscrits.

— Comment, monsieur le maire, s'écrie le préfet, pas un seul conscrit dans votre commune!

— Pardonnez-moi, monsieur le préfet, répond l'honnête fonctionnaire troublé, je n'étais pas encore maire il y a vingt ans!

Un emprunt au *Moniteur*, tout d'actualité:  
« Le premier résultat de l'élection de Lyon et du ballottage de Paris... c'est un débit extraordinaire de liqueur Raspail dans les cafés et cabarets; tant et plus de gens qui ne s'étaient point avisés d'y goûter s'en abreuvent à présent, ne doutant plus que ce ne soit le véritable élixir de longue vie.

« Quant au camphre, dont on ne se servait guère que pour empêcher les fourrures de se manger aux mites, on en saupoudre maintenant les fraises, — mais seulement dans les sociétés très-démocratiques. »

On lit dans le *Havre*:  
M. Emile Olivier doit, dit-on, épouser M<sup>lle</sup> Asselin, alliée de M. Schneider, ancien président du Corps législatif.

Le Gérant: AUCLERC.

## L'EMPIRE C'EST LA PAIX

On lit dans la *Phare de la Loire*:  
« Les jeunes gens qui composent la garde mobile du département de la Seine, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont point déjà compris dans l'armée, sont convoqués par le ministre de la guerre pour recevoir leur habillement militaire.

« Electeurs! à bon entendre salut! Comprenez et votez en conséquence. — Ch. Lemonnier.

On lit dans le *Réveil*:  
Les ateliers de chemins de fer ont regu une commande fort singulière. On construit actuellement soixante mille banquettes de 50 centimètres sur 35, garnies de quatre cordes et destinées à être attachées par des pitons au plafond des wagons de marchandises. Ces wagons pourront être ainsi utilisés pour le transport des troupes. — Ch. Quentin.

En regard de ces bruits de guerre, dérivatifs politiques à l'usage des monarchies ambitieuses, ou des trônes en souffrance, il est bon de mettre l'adresse suivante, que 20,000 démocrates autrichiens viennent de transmettre par le télégraphe à la rédaction du *Réveil*: A. M.

Vienne, 31 mai.

A LA RÉDACTION DU RÉVEIL.

Salut et félicitations fraternelles aux électeurs démocrates-socialistes de Paris et Lyon.

Nous avons appris avec une joie profonde votre victoire qui est aussi la nôtre.

Vive le peuple français!  
Vive l'avant-garde de la liberté!  
Vingt mille démocrates socialistes réunis sur le Belvédère de Vienne.

Henri OBERWINDER,

Rédacteur en chef de la *Voix du Peuple*.

## VARIÉTÉS

### DE LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

AUX ÉTATS-UNIS.

Au mois de janvier 1866, le chef responsable du gouvernement français, ouvrant la session du Corps législatif et du Sénat, crut devoir faire allusion, dans son monologue, à la responsabilité constitutionnelle de ses ministres et à la sienne; et, quoiqu'il n'eût certainement point besoin d'aller chercher des exemples si loin pour expliquer toutes les perfectionnements de l'œuvre de 1852, quoiqu'on nous eût même habitués jusque-là à la considérer comme une création spontanée d'un génie supérieur et unique, l'orateur du Louvre voulut bien apprendre à son auditoire, plein d'étonnement et d'admiration, que nos institutions, précisément en ce qui regarde la responsabilité des ministres et du chef de l'Etat, n'étaient point « sans analogies » avec celles de la grande République américaine.

Il était permis, dans ce temps-là, de discuter la Constitution. Nous pouvions, sous la surveillance du ministre de l'intérieur, chargé de nous avertir et de nous suspendre, et de nous supprimer, nous pouvions jeter un regard discret sur cette Constitution parfaite, près de laquelle il nous faut aujourd'hui tenir nos yeux baissés, et passer en sautant, comme autrefois les enfants de l'Helvétie devant le chapeau de Gessler. Aussi nous nous souvenons que les « analogies » des institutions de 1852 et des institutions des Etats-Unis furent examinées à la loupe par un certain nombre d'écrivains qui croyaient connaître un peu la République transatlantique et le second empire, et qui, jusqu'à cette révélation extraordinaire, n'avaient jamais songé à faire des comparaisons de cette force entre deux états politiques en apparence aussi dissemblables.

Cependant, après avoir longtemps cherché quelle pensée profonde se cachait sous des paroles qui ne pouvaient pas n'en contenir aucune, les écrivains du temps finirent par comprendre à peu près ce qui leur était indiqué en termes assez obscurs, comme sont ceux du langage providentiel. Le suffrage universel est, en effet, la loi de la République américaine, comme la nôtre. Il est le principe du gouvernement républicain. Le suffrage universel, aux Etats-Unis, possède seul la souveraineté, et, devant lui, qui seil demeure sinon irresponsable (il n'y a pas d'irresponsabilité dans le monde, ce mot est immoral et absurde), du moins inviolable dans son droit imprescriptible; devant lui doivent comparaitre et rendre leurs comptes tous ceux qui, pendant un temps plus ou moins long, ont exercé le pouvoir en son nom et avec son mandat. Aucun homme, qu'il soit ministre ou président, n'est assez audacieux pour se soustraire à l'examen périodique et à la sentence de ce juge suprême; car si un seul homme avait la force de mettre son autorité hors de conteste et de repousser la responsabilité loin de sa personne, il ferait échec à la souveraineté du peuple et au suffrage universel. Il en serait l'usurpateur en droit, et bientôt, en fait, il en deviendrait le tyran. Tels sont les principes qui,

peu à peu, se sont développés, et qui sont devenus la théorie même de la démocratie américaine, à mesure que la capacité électorale primitivement refusée à un grand nombre de citoyens était accordée à tous dans la plupart des Etats de la République. C'était là, évidemment, ce qui avait frappé l'auteur de la Constitution de 1852; en sorte que trouvant, en Amérique, un président électif et responsable devant le suffrage universel, et retrouvant en France le même suffrage universel, investi de la même souveraineté, il se croyait, en logique et en conscience, obligé de se déclarer, non pas électif, il est vrai (ce qui eût été trop logique), mais tout au moins responsable, sauf à laisser dans la vague la définition de la responsabilité et sauf à n'y point ajouter de sanction.

Puis il en concluait que, lui-même étant responsable, c'était assez, et que les ministres ne devaient point l'être en même temps. Sur ce point le puissant publiciste se trompait, du moins quant à son argument tiré « des analogies ». Son erreur, alors, lui fut très-clairement démontrée; et peut-être aujourd'hui, que ces questions de responsabilité constitutionnelle ont été remises à l'ordre du jour, ne sera-t-il pas sans intérêt de revenir sur ce sujet très-grave, que le parti libéral et même une fraction considérable de notre démocratie connaissent peu. Les confusions, en cette matière, peuvent avoir les plus fâcheuses conséquences; car elles éloignent des solutions radicales, qui sont les seules pratiques, les esprits les plus droits et les mieux intentionnés. Nous ne pouvons discuter la Constitution de 1852; nous n'en avons d'ailleurs aucune envie et nous n'en sentons point le besoin. Mais il nous est permis d'étudier les institutions politiques et sociales de la plus grande démocratie républicaine qu'il y ait dans notre siècle. Si nous n'apercevons pas « d'analogies » entre notre situation présente et la sienne, nous avons cependant en commun bien des aspirations. Après tout, le suffrage universel, qui est désormais le sol inébranlable sur lequel il faut que la France s'accoutume à marcher, le suffrage universel contient en germe des résultats nécessaires. L'homme sage est, à l'heure actuelle, celui qui les prévoit et qui s'y prépare, au lieu de marivander avec les beaux esprits et de raffiner sur les charmes et les grâces de la monarchie constitutionnelle et parlementaire.

Le chef du pouvoir exécutif, en Amérique, est responsable: nous venons de le dire, et nous en avons indiqué la raison. En présence de la souveraineté du peuple, il ne peut exister un pouvoir inviolable qui se placera au-dessus d'elle. Le chef du pouvoir exécutif n'étant pas un mannequin sans autorité destiné à imposer le respect aux foules imbéciles, mais prenant une part active au gouvernement d'un peuple de citoyens raisonnables, égaux en droits, et qui tous ont conscience de leur qualité de citoyens, le chef du pouvoir exécutif est responsable. Etant exposé à bien ou à mal faire, il faut bien qu'il soit responsable. Il faut qu'il puisse être récompensé, approuvé, blâmé, puni ou chassé, suivant ses œuvres. Ceci, c'est la justice, la loi morale.

Mais il ne s'agit pas principalement d'être juste envers un homme et de le traiter tôt ou tard suivant ses mérites. Les Républicains des Etats-Unis ont la prétention d'être toujours au courant de leurs affaires ou plutôt de se gouverner eux-mêmes. Ils ne voudraient pas laisser une heure en fonctions un président qui, sous prétexte qu'il est un grand homme, conduirait leur pays vers sa ruine. Comme des commerçants qu'ils sont, ils veulent que le bilan soit déposé dès que la faillite se montre; et chez eux, il n'est moyen de cacher la faillite. Ces citoyens pleins de brutalité, connaissent les chiffres et ne sont dupes ni des mots ni des apparences. La responsabilité du président n'est donc point idéale, théorique, dans les nuages. Elle est réelle. Elle tient son homme attaché avec une corde au cou, que le congrès a dans sa main. Les Américains, en effet, croiraient la liberté et la patrie en péril, s'ils n'avaient d'autre moyen qu'une révolution, de se débarrasser d'un président, d'un chef de l'exécutif, qui devient gênant. Ils ont trois procédures légales, qui servent de sanction à la responsabilité présidentielle. La première, c'est l'élection.

Après quatre ans d'exercice, le mandat du président est périmé. Le suffrage universel est appelé à juger. Rarement le suffrage universel honore le même homme d'une double élection. Washington, Jefferson, Madison, Monroe, Jackson et Lincoln sont les seuls qui aient été deux fois présidents. Les républicains pensent qu'il est dangereux de laisser croire à un peuple, en prolongeant le pouvoir d'un individu que celui-ci est nécessaire à la patrie. Mais nous voulons examiner les habitudes américaines, au seul point de vue de la responsabilité du pouvoir exécutif. Le jugement des électeurs, après quatre ans d'autorité exercée, ce jugement qui vient à époque fixe, et qui ne peut être évité, dont l'heure ne peut être retardée par la volonté de l'homme qui doit le subir, est une véritable épreuve où le chef de l'Etat peut se sentir réellement responsable.

Il y a des cas où le salut public exige qu'on n'attende pas quatre ans la chute d'un gouvernement. Derrière le président, le Congrès veille. Emanation d'une élection fréquente, composé de représentants nommés pour deux ans, de sénateurs nommés pour six ans, mais renouvelables par tiers, sans cesse en communication avec leurs électeurs, dont la volonté se manifeste nécessairement dans les élections annuelles des législatures des Etats et des fonctionnaires de la commune, le Congrès représente réellement le peuple, non pas un peuple ignorant, respectueux et soumis, mais un peuple éclairé, libre, qui sait, qui veut et qui ordonne.

Le Congrès a sur le président droit de censure. La censure est une peine. Armé de l'initiative, pouvant requérir toutes les communications dont il a besoin, votant la loi et l'imposant, avec une majorité des deux tiers, malgré le veto du président, après un délai de vingt jours, à simple majorité après un an, se réunissant à époque fixe, s'ajournant lui-même et placé à l'abri d'un insolent décret de dissolution, le Congrès est armé, de plus, du droit de censure. Il en a usé souvent. La dernière présidence de M. Johnson en fournirait des exemples. Mais le Congrès a frappé parfois des présidents plus populaires que M. Johnson. Le général qui avait résisté aux Anglais à la Nouvelle-Orléans en 1816, qui avait donné la Floride aux Etats-Unis, Jackson, a été censuré, après une réélection, et il fallut qu'il se soumit au Congrès. Voilà une des sanctions de la responsabilité présidentielle.

Il en existe une plus terrible, la procédure d'*impeachment*. Nous sommes dispensés de l'expliquer ici. Une année ne s'est pas écoulée depuis que l'Amérique a donné à l'Europe étonnée le spectacle extraordinaire d'un *impeachment* dirigé contre un président de République. Jamais rien de pareil n'avait été vu, n'avait été prévu par les Montesquieu, par les Mirabeau, par les politiques les plus pénétrants et les plus sagaces des siècles passés. M. Johnson fut sauvé de la déchéance à une voix de

majorité. Mais son histoire n'en restera pas moins comme une menace toujours suspendue sur la tête de ceux de ses successeurs qui nourriront des pensées de désobéissance et de révolte.

Telle est la responsabilité du chef du pouvoir exécutif.

Mais on s'abuserait singulièrement si on supposait qu'elle suffit pour rassurer le républicain d'Amérique, et que le président, ayant donné sa personne en gage, tout sera dit, et que la liberté lui sera laissée de choisir à sa volonté et sans contrôle les instruments de son gouvernement. Non pas ! Une responsabilité ne couvre pas l'autre. Responsable est le président, responsables seront ses ministres. Ils le seront chacun pour soi, quelquefois tous ensemble. Mais personne ne sera admis à décliner le fardeau moral de ses faits et gestes, et à présenter pour une mauvaise action la mauvaise excuse d'avoir exécuté l'ordre d'un supérieur et d'avoir mis au-dessus de la loi la volonté d'un homme.

Les ministres ne pourraient, là-bas, s'aller cacher entre les jambes du maître. La responsabilité les poursuivrait jusque-là.

Là-bas, personne n'est assez grand pour couvrir le plus infime des fonctionnaires ; personne n'est assez infime pour échapper aux conséquences de ce qu'il a fait. Nul n'est censé ignorer la loi. Ce ne sont pas seulement les ministres qui sont responsables et soumis (comme le président lui-même, du reste) et à l'action publique et à l'action privée des simples citoyens arbitrairement lésés dans leurs droits ; tous les fonctionnaires, sans exception, sont dans le même cas exposés aux mêmes revendications. Il n'y a ni conseil d'Etat pour autoriser les plaignants, ou sauver l'autorité derrière une fin de non-recevoir, ni aucune organisation de cette nature pour s'interposer entre la justice et le coupable. Ces choses européennes sont inconnues de l'autre côté de l'Océan. Mais revenons aux ministres.

Les ministres sont responsables. Les mêmes précautions que la loi a prises contre les présidents existent à leur égard. Ils peuvent être censurés. M. Seward, sous la présidence de Lincoln, a été censuré. Ils peuvent être l'objet d'un *impeachment*. Ce n'est pas assez. L'Américain est défiant, et il a tout réglé pour prévenir les complots de l'ambition, aussi bien que pour les réprimer.

De même il peut destituer les ministres ; le Sénat a le moyen de les empêcher d'entrer en charge. Les choix du président pour les fonctions ministérielles et pour toutes les grandes fonctions de l'Union n'ont de valeur que ratifiés par le Sénat. On a vu ainsi parfois s'élever des conflits, où le président était toujours obligé de céder. La constitution ne permet pas au premier magistrat de la République de livrer à ses créatures, à ses flatteurs ou à des conseillers dangereux les postes importants. Le Sénat fait la garde et ne laisse pas les traites entrer dans la place.

Les ministres, enfin, responsables, censurables, révoquables, investis par le Sénat (Sénat électif, nous l'avons dit, et nous espérons qu'on ne fait pas de confusion), ne sont pas solidaires à la vérité les uns des autres ; mais il échappent tout à fait néanmoins à la domination du président par un autre côté. Nous voulons parler de l'indépendance qui leur est assurée, une fois qu'ils sont entrés dans le cabinet, par un choix ratifié régulièrement. Le chef du pouvoir exécutif est dès lors obligé d'accepter leur collaboration tant que le Sénat juge qu'ils n'ont point démerité. En vain déplaieront-ils au président ; en vain cherchera-t-il à les éloigner. On les a mis à l'abri de sa disgrâce comme de sa faveur. Il faut pour les destituer recourir au même consentement parlementaire qui était indispensable à leur nomination. S'ils ne désobéissent point au Congrès, ni à la loi, s'ils gouvernent bien leur département, ils peuvent braver le président. On a vu de ces conflits un exemple récent, celui du ministre Stanton, se barricadant dans son ministère, par ordre du Sénat, et repoussant le successeur que M. Johnson croyait, par une circonstance spéciale, avoir le droit de lui donner. En des temps plus éloignés, un cabinet tout entier, qui avait cessé toute relation de politesse avec un président, à la

suite d'une querelle de femmes, fut pendant plusieurs mois imposé à la Maison-Blanche. Nous citons cette anecdote pour montrer quelle est la situation respective du chef du pouvoir exécutif et de ses ministres à Washington.

Elle peut se résumer ainsi : responsabilité à tous les degrés de tous ceux qui, à un titre quelconque détiennent le pouvoir, exercent une fonction. Responsabilité politique, judiciaire au besoin. Chacun est jugé suivant ses moyens et suivant ses mérites. Quant à chercher en Amérique cette race de serviteurs prêts à soutenir de leur plume ou de leurs paroles, de leur habileté ou de leurs sophismes, une pensée qu'ils connaissent à peine, une volonté qui ne leur dit pas son secret, une politique qui tourne à tous les vents, la terre américaine ne nourrit pas cette espèce.

La main lourde du libre suffrage universel briserait les ficelles de ces pantins.

Nous venons de montrer que la responsabilité ministérielle existe dans la démocratie des Etats-Unis. Ce n'est point, à la vérité, la responsabilité ministérielle, telle qu'elle est comprise par une certaine école des archeologues du libéralisme. Cette responsabilité ministérielle, après laquelle soupirent grand nombre d'honnêtes gens, cette responsabilité ministérielle qui mettrait le pouvoir à la disposition d'une Chambre élue à long terme, composée d'éléments plus ou moins aristocratiques et indépendants, d'une Chambre où se concentrerait la vie politique de la nation ; cette responsabilité ministérielle, désirée par les uns avec bonne foi, par les autres en défiance du suffrage universel, n'est plus possible dans un pays où le suffrage universel existe et où la démocratie, déjà puissante, intervient avec ses idées de justice égalitaire et avec ses passions. Les combinaisons savantes et ingénieuses de l'oligarchie parlementaire seraient vite froissées, faussées, broyées dans ce vaste mouvement de l'Océan électoral.

Aujourd'hui, nous ne croyons plus qu'à deux choses possibles.

A la responsabilité du chef de l'Etat, telle que nous la voyons dans la Constitution de 1852 ;

Ou bien à la responsabilité de tous les fonctionnaires, telle que nous la voyons dans les institutions et dans les pratiques de la République américaine. H. ALLAIN-TARGÉ.

#### BULLETIN THEATRAL.

Les succès de la troupe de M. Lamy se poursuivent à Roanne.

A chaque représentation, force rappels et bravos. Jeudi, la grande duchesse de Gêrolstein, opéra bouffe d'Offenbach, a pleinement réussi.

M<sup>me</sup> Lamy a été excellente dans le rôle de la grande duchesse.

Ce ne sont pas l'éclat et l'ampleur de la voix qui nous ont tant charmé, et sous ce rapport, M<sup>me</sup> Lamy est très bien, c'est mieux que tout cela, c'est l'âme que l'artiste met dans son rôle.

M<sup>me</sup> Marius a été charmante d'ingénuité dans le rôle de Vanda. Eloges également pour M. Fritz Rochette.

Je vous parlerai bien de M. Lamy-Boum, mais à quoi bon ? vous le connaissez et l'admirez autant que moi.

R. RONCEVAUX.

#### BULLETIN COMMERCIAL.

Roanne, le 5 juin.

Le mouvement de reprise qui se produit depuis le commencement de la semaine sur les marchés cotonniers, donne un peu de ton à notre marché si déprimé depuis longtemps. Le moral est meilleur, sans que l'on puisse encore constater la moindre animation.

Les filés dévidés se sont néanmoins vendus en assez grande quantité, mais au cours de la se-

maine dernière. Aujourd'hui les fileteurs demandent 10 centimes de hausse, soit 4 fr. 50, pour chaîne 28 Amérique 1<sup>re</sup> qualité. Comme il y a de grands besoins et que cette sorte est particulièrement onéreuse, on est persuadé que le prix de 4 fr. 50 sera bientôt atteint, si même il ne se trouve pas dépassé.

Les tissus lourds, cretonne, longottes croisés, sont d'une vente toujours très faible, les prix sont mauvais, les détenteurs résistent toutefois aux offres de baisse qui leur sont faites et préfèrent attendre l'ouverture de la vente en juin et juillet. A Mulhouse, marché plus ferme à la date du 2, mais sans entrain.

Chaîne convenue	24	1 <sup>er</sup> marque	4 fr. 40
		2 <sup>me</sup>	4 30
Ch. M. Jenny	28	1 <sup>er</sup>	4 50
		2 <sup>me</sup>	4 30
Tissure	28	1 <sup>er</sup>	4 40
		2 <sup>me</sup>	4 10

Le havre, très-ordinaire, Louisiane 144, 145.

GUILLIBERT.

#### Ecole de charité en Amérique.

Les Américains ont pour principe qu'il vaut mieux prévenir la pauvreté que d'avoir un jour à la soulager.

Ils la préviennent par l'instruction.

Certes, il aime beaucoup l'argent, mais, quand il s'agit de sauvegarder l'honneur du pays, d'assurer le succès d'un parti politique, ou de préparer l'avenir des enfants sans famille, ils savent dépenser les dollars avec tout autant de plaisir qu'ils les gagnent.

Parcourez les environs des grandes cités du nouveau monde, de New-York, de Boston, de Baltimore ou de Philadelphie ; vous voyez çà et là des édifices qu'une main intelligente a placés sur les sites les plus pittoresques. Ce sont des écoles de charité. Ici, on instruit des aveugles ; là, les sourds-muets ; plus loin, les orphelins. Entrez dans un de ces établissements que l'initiative individuelle soutient avec le faible secours de la législature et quelquefois par sa seule force ; partout, dans les dortoirs comme dans les classes, on sent l'âme d'un grand peuple. A New-York, certaine école d'orphelins a son petit théâtre ; et quelquefois ces enfants sans parents offrent une représentation dramatique aux amis inconnus qui viennent jusqu'à eux.

On voit à Philadelphie une espèce de temple grec que l'on appelle le *Girard College*. En 1866, on y instruisait 490 orphelins. Le programme des études est le suivant :

Lecture, écriture, grammaire, arithmétique, géographie, navigation, arpentage, mathématiques appliquées, astronomie, chimie, physique expérimentale, français, espagnol.

On peut, selon les cas, étendre ce programme. En 1866, on enseignait la photographie. Girard était un Français. Il laissa en mourant une fortune considérable et institua la ville de Philadelphie sa légataire universelle.

La construction seule du collège qui porte son nom a coûté 1,933,821 dollars.

Aucun prêtre ne doit en franchir le seuil : telle est la volonté exprimée du testateur.

Dans un pays où la maison de correction est le seul remède contre le vagabondage, les vagabonds sont excusables. En Amérique, ils ne le sont pas. C'est qu'on leur offre de devenir non des criminels endurcis, mais d'honnêtes citoyens. Quant à ceux qui préfèrent garder leur état précaire, on les envoie, après quelque méfait, dans une prison qui n'a de la prison que le nom et où l'on cherche, par des soins vigilants, à leur refaire une famille. Ce qui est admirable, c'est qu'on y arrive presque toujours. Je vis une école de jeunes détenus située non loin de Boston. On était en classe. Le chef de justice de la cour criminelle, qui m'introduisit, fit un petit discours aux élèves.

Il leur parla de la patrie qui comptait sur eux, de l'honneur et de la liberté. Comme ses paroles allaient au cœur du jeune auditoire ! Si ces enfants ne sont pas un jour des hommes dignes de ce nom, la République n'aura rien à se reprocher.

Il existe aussi, dans les grands centres, des écoles du dimanche. On y reçoit tous ceux dont l'instruction a été négligée autrefois. Il y a quelques années, un homme visitait une de ces écoles. Il parla ; et, quand il eut fini de parler, on semblait l'écouter encore. On demanda son nom, on apprit qu'il s'appelait Lincoln. Peu de temps après, le président rappelait ainsi cet incident :

« Washburne me dit qu'il fallait faire un discours, et je me levai ; mais, je vous l'assure, je ne savais que dire. Je ne pouvais parler ni du Christ ni de la religion, ne les connaissant bien ni l'un ni l'autre ; mais je me rappelai que ces enfants étaient sans amis et sans parents, et je pensai au temps où j'étais éprouvé par une affreuse pauvreté. Et je leur dis que j'avais été pauvre ; que je n'avais pas oublié les jours d'hiver où mes souliers troués laissaient passer mes doigts de pied, où mes manches usées laissaient voir mes coudes, et où je grelottais de froid ! Et j'ajoutai qu'il n'y avait qu'une règle en ce monde : faire toujours le plus de bien possible ; que je m'étais efforcé de la suivre, et que s'ils l'observaient ils atteindraient leur but. »

Qu'on se figure, à la place de Lincoln, un Européen élève au rang suprême par le hasard ou le crime. L'orateur va-t-il tenir le même langage ? Non. Mais c'est par les Lincoln et l'exemple de leurs vertus que les écoles américaines de charité font d'honnêtes citoyens.

(La Tribune.)

LÉON CHOTTEAU.

#### AVIS

A vendre de suite, l'herbe d'un pré situé à Font Val de la superficie de 60 ares environ.

Si mieux on aime, on affermira le même pré pour plusieurs années.

S'adresser à M. PIZET propriétaire

#### OFFRE D'AGENCE

Dans chaque Commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 francs par ans sans rien changer à ses habitudes s'adresser franco, à M. Sanglard et C<sup>ie</sup>, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco, instruction et prix-courants.

#### LOUIS GAY, CORROYEUR

Rue des Planches, 19.

Préviens MM. les cordonniers, qu'il tient à leur disposition un grand assortiment de cuirs et peausserie, veau ciré et tiges en tous genres.

Gros et détails, par levée, et carré pour semelle assortie.

#### AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES DE VIGNOBLES

#### CUCERAT

A TOURNON (Ardèche).

FABRIQUE DE PRESSEURS A VIN

Système à barre, prix très-moderés de 100 à 350 fr., d'une grande solidité et garantis 3 ans. Pour les renseignements, s'adresser à M. MEUNIER, marchand de fer, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.

Le Gerant et Imprimeur : B. AUCLERC.

# SAINTE-ALBAN

ÉTABLISSEMENT THERMAL ET HYDROTHERAPIQUE

PÈLE ROANNE Loire

BIGARBONATÉES  
SODIQUES MOYENNES  
APERTIVES, DIURÉTIQUES, TONIQUES, DIGESTIVES, ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTES

BOISSON DE TABLE ET DE MALADE PROPRIÉTÉS HYGIÉNIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

Les eaux minérales de Sainte-Alban sont complètes avec beaucoup de succès dans un grand nombre de maladies dont voici les principales : GASTRIQUE, NÉPHRITIS, PNEUMONITE, DYSPÉPSIE, ANÉMIE, SARCOTE, GOUTTE STASIS, AFFECTIONS SPHÉROTIQUES, RÉCENTES OU ANCIENNES, CLOROSE, ou plus tard, écoulements, inflammation des organes de la génération, affections articulaires, métrite chronique et intermitte, malades chroniques, de la vessie, du larynx et du foie. Elles sont souveraines efficaces dans certains cas de sténie bilieuse sont souveraines dans les convalescences. Les maladies du larynx, l'atonie de la gorge, les affections de l'estomac du gosier, le gonflement des amygdales, les ophthalmies, les surdités récentes, sont traitées à Sainte-Alban par le gaz acide carbonique, avec un succès qui quelquefois tient du prodige.

FERRO-CHLORURES  
CARBONIQUES FORTES

HYDROTHERAPIE

BOULE, bain de eau douce, d'eau minérale et de vapeur, traitement par le gaz acide carbonique.

DIRECTEUR PAR M. LE DOCTEUR SILLBERT-DRECOURT  
MÉDECIN INFECTIEUX ET LA DOCTEUR SAT  
MÉDECIN CONSULTANT M. LE DOCTEUR SILLBERT-DRECOURT

DD 15 MAI AU 15 OCTOBRE SAISON THERMALE DE 15 MAI AU 15 OCTOBRE

BOULE, bain de eau douce, d'eau minérale et de vapeur, traitement par le gaz acide carbonique.

HYDROTHERAPIE

DIRECTEUR PAR M. LE DOCTEUR SILLBERT-DRECOURT  
MÉDECIN INFECTIEUX ET LA DOCTEUR SAT  
MÉDECIN CONSULTANT M. LE DOCTEUR SILLBERT-DRECOURT

DD 15 MAI AU 15 OCTOBRE SAISON THERMALE DE 15 MAI AU 15 OCTOBRE

BOUTEILLES NEUVES DE TOUTES FORMES  
GLOCHES POUR JARDIN, AVEC ET SANS BOUTON

ENTREPOT GÉNÉRAL HOTEL SAINT-LOUIS, ROANNE

SERVICE RÉGULIER DOMINIBUS  
MONTÉ PAR L'ADMINISTRATION, ENTRE  
ROANNE & SAINT-ALBAN  
A partir du dimanche 30 mai, deux départs par jour.

REMIER DÉPART. — De Roanne, hôtel Saint-Louis, 5 heures 40 minutes du matin. — De la gare, après l'arrivée du train de Paris, 6 heures 20 minutes. — De Saint-Alban, 10 heures du matin.

De la gare, aller et retour se fera par Ouches. Au retour, la voiture ira à la gare lorsqu'il y aura des voyageurs pour l'un des trois trains de nuit.

DEUXIÈME DÉPART. — De Roanne, hôtel Saint-Louis, à midi. — De la gare, après l'arrivée des 3 trains de Paris, Lyon et St-Etienne. — De Saint-Alban, 6 heures du soir.

Le service aller et retour sera fait par Roanne. Au retour, la voiture ira à la gare, lorsqu'il sera nécessaire, pour desservir le train se dirigeant sur Paris, à 8 heures 15 minutes du soir.

ITINÉRAIRE. — Hôtel Saint-Louis (départ), place de la République, — Rue de la Gare, — Rue de la Collège, — Rue Bourrasse-tes, — Rue du Cor, — Place du Maréchal, — Rue Impériale, — Hôtel, chez M. FAIVRE, maître de poste, bureau de ville, — Hôtel, chez M. FAIVRE, maître de poste, bureau de ville, — Rue de la Côte, — Les Promenades, — Le Cours Persigny, — La Gare.

An départ comme à l'ordinaire, les voyageurs pourront prendre ou quitter la voiture dans tout le parcours indiqué.

PRIX	
Voyage simple avec bagage.	1 fr. 50
» » sans bagage.	1 fr. 50
» » pour Roanne.	0 fr. 75
» » pour la route suivant distance de 0,25 à 0	75
» » pour la route suivant distance de 0,25 à 0	75

Ces personnes devront être munies d'une carte de réduction de prix, délivrée par le Bureau de St-Alban. Cartes d'abonnement personnelles, valables pour 21 jours consécutifs, les jours perdus ne seront pas remplacés. 15 fr. 00 Les cartes d'abonnement devront être prises au bureau de l'Administration, hôtel Saint-Louis à Roanne, ou demandées au Conducteur. Le prix est payable d'avance.

Les personnes arrivant par la voiture de l'Administration, et désirant prendre des bains, douches, etc., pourront les avoir à l'heure fixe, en faisant leur demande la veille, soit au Conducteur, soit au bureau des buveurs à St-Alban.

COILS EP COMMISSIONS  
25 c. | Coils de 5 à 10 kilos.  
30 c. | Coils de 10 à 20 kilos.  
35 c. | Coils de 20 à 30 kilos.  
40 c. | Coils de 30 à 40 kilos.  
45 c. | Coils de 40 à 50 kilos.  
50 c. | Coils de 50 à 60 kilos.

Les liquides et marchandises susceptibles de se détériorer en route ou de s'endommager, ne seront pas reçus.

BUREAUX  
A ROANNE. Hôtel Saint-Louis, entrepôt général des produits de Sainte-Alban ;  
Chez M. FAIVRE, maître de poste, rue Impériale.  
A SAINT-ALBAN. — Au Bureau, près des Sources.